**CONTRAT LEGUMES SAISON 2022/23**

*A imprimer en 2 exemplaires et à remettre à Emilie Bataille, responsable filière.*

**Entre la maraîchère**: Bérangère Cambianica – La Millotte 81390 Briatexte – 06 76 64 80 13

**Et le mangeur :**

Demeurant à :

Tél : mail :

**OBJET DU CONTRAT** : Fourniture de 38 paniers de légumes bio de saison, répartis du 12 mai 2023 au 1er mars 2024.

L’engagement court sur la saison. En cas de déménagement ou de bouleversement familial, un accord sera proposé entre le mangeur et la maraîchère.

Certification Ecocert consultable sur le site de l’agence bio.

**Livraisons** le vendredi de 17 h 45 à 19 h devant la médiathèque de Castelmaurou, chaque semaine jusqu’au 22 décembre inclus. Pas de livraison le 29 décembre. Livraisons hiver : 5 et 19 janvier, 2 et 16 février, 1er mars 2024.

Quand un jour férié tombe le vendredi, la livraison a lieu le jeudi ; s’il tombe un jeudi, la livraison a lieu le mercredi.

**L’agricultrice s’engage** à cultiver des légumes biologiques de saison, en essayant le plus possible de diversifier les variétés, de fournir des légumes ultra-frais, et de proposer des paniers équilibrés. Malgré tout, il peut arriver, en raison de la météo, des maladies et des ravageurs, que les résultats soient aléatoires de temps en temps. Le mangeur s’engage à prendre en compte ces aléas possibles.

**Le mangeur s’engage** également à tenir 1 ou 2 permanences dans l’année, c’est-à-dire à être présent de 17 h 30 jusqu’à la fin de la permanence, afin d’aider le déchargement des légumes, l’installation et la distribution, le rangement. La liste pour s’inscrire manuellement est disponible à chaque distribution. Le mangeur de permanence devra également gérer les retards/absences éventuels, et s’arranger avec les personnes concernées pour la récupération de leur panier.

De même, le mangeur, étant conscient que certaines tâches ne peuvent pas être réalisées seule par l’agricultrice, viendra
1 à 2 matinées par an au champ donner un coup de main (plantation et récolte patate douces, désherbage, récolte courges…), ce qui permettra de découvrir les cultures, mieux se connaître, poser des questions et par là mieux comprendre les contraintes de la maraîchère.

Chaque mangeur doit faire en sorte de pouvoir récupérer son panier ou le faire récupérer, y compris pendant ses congés ou absences. La maraîchère ne prendra plus en charge l’organisation des vacances de chaque mangeur, libre à vous de faire des « échanges » avec d’autres mangeurs ou des voisins ou de la famille, comme c’est la règle dans les Amaps.

Règlement : par chèques (les virements automatiques ne sont plus possibles car ils génèrent de nombreuses erreurs et beaucoup plus de travail pour la maraîchère)

Le prix moyen sur l’année du panier est fixé à 27 €, soit 1026 € pour 38 paniers. Soit, pour le règlement :
 soit 10 chèques de 100 € + 1 chèque de 26 €
 soit 5 chèques de 200 € + 1 chèque de 26 €

Les chèques sont à faire à l’ordre de Bérangère Cambianica et à joindre lors de la remise des contrats, ils seront encaissés vers le 25 du mois, de mai à mars.

Pour les adhésions à l’Amap des Coquelicots et au réseau Amap Midi-Pyrénées, vous recevrez un mail du bureau.

=>

*En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l’acheteur avant l’expiration du délai de rétractation prévu à l’article L121-25 du Code de la consommation.
Dans les 7 jours, jours fériés compris à compter de la signature du présent contrat, l’acheteur a la faculté d’y renoncer par lettre recommandée avec AR. La renonciation, adressée à l’agricultrice, peut être notifiée au moyen du formulaire en bas de page joint au présent contrat ou sur papier libre.*

Fait à :

Le :

Signature de la maraîchère :

Signature du mangeur :

RENONCIATION

Annulation de commande – articlesL121-3 à L121-26 du Code de la consommation.

Conditions : compléter et signer ce formulaire, l’envoyer en lettre recommandée avec AR à l’adresse de l’agricultrice

L’expédier au plus tard le 7e jour à partir de la date de signature du contrat, ou si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, l’expédier le 1er jour ouvrable suivant.

Je soussigné.e

Demeurant

Déclare annuler la commande ci-après :

Date de la commande ;

Signature :